

Fiche d'inscription à la compétition
Samedi 25 mai 2013
CHALLENGE DEPARTEMENTAL « JEUNES »
Les Journées Verticales du Département – La Colmiane

Nom – Prénom :

Année de Naissance : Sexe : F G

Adresse

Téléphone :

Microbes 06/05/2004 Poussins 2003/2002 Benjamins 2001/2000 Minimes 99/98 Cadets 97/96

Club : Numéro de licence FFME :

(Attention : Tampon du médecin et photo obligatoires sur la licence)

Nom de l'accompagnateur :

Cadre réservé aux clubs – Bénévoles présents pour :

Juger	<input type="checkbox"/>	Nom :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Nom :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer	<input type="checkbox"/>	Nom :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Nom :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Passeport

Briefing des officiels – Vendredi 24 mai à 19h & samedi 25 mai à 9h - Lycée

En cas de sous effectif – Minimes & Cadets s'assureront entre eux

Tarif : 10 €/participant - Date limite d'inscription en ligne : 20 mai 2013

Inscriptions après le 20 mai possibles sur place – 15 €

Pré inscriptions obligatoire : <http://cd06ffme.fr>

Autorisation parentale :

Je soussigné(e).....représentant légal, autorise mon enfantà participer au challenge d'escalade organisé par la FFME CD06 avec le soutien du Conseil général des Alpes-Maritimes, la Colmiane et les partenaires ci-dessous, le samedi 25 mai 2013. J'autorise, en cas d'accident, le Responsable de la compétition, à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale). Je serai joignable au :

Ci-joint, un chèque de 10 € si inscription en ligne avant le 20 mai, puis sur place 15€.

Chèque à l'ordre de FFMECD06

Date :

Nom et Signature :

Les inscriptions seront effectives à réception du chèque accompagné de l'autorisation parentale

remplie et signée, retournée à : FFMECD06 – Min St Augustin PAL N°2 – 06296 Nice Cédex 3

Par courrier, au plus tard le 18 mai (puis sur place).